



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire n°1167 du 9 septembre 2024 de l'honorable Député Monsieur Dan Biancalana au sujet de l'Incident au commissariat de police d'Esch-sur-Alzette.

Question 1 : Pouvez-vous confirmer les circonstances exactes de cet incident et si des mesures immédiates ont été prises pour éviter que cela ne se reproduise ?

Il s'agit d'un fait résultant d'une erreur individuelle de manipulation d'une arme de service de la part d'un fonctionnaire de police. Conformément aux procédures en place, l'incident a immédiatement été signalé à l'Inspection générale de la police qui a procédé par la suite à une enquête administrative, confirmant ces faits. Les recommandations que l'Inspection générale de la police proposera dans le présent dossier, suite à ladite enquête, seront transposées par la police.

Question 2 : Les portes et armoires de la chambre forte sont-elles actuellement conformes aux normes de sécurité nécessaires pour protéger efficacement le personnel en cas d'incident ?

Oui. L'incident ne résulte pas d'un problème d'infrastructure, mais d'une erreur de manipulation individuelle.

Question 3 : Le ministère prévoit-il de renforcer les dispositifs de sécurité dans les commissariats, notamment en ce qui concerne la sécurisation des chambres fortes, afin de mieux protéger les agents ?

Voir réponses 1,2 et 4.

Question 4 : Des mesures supplémentaires de formation ou de sensibilisation à la manipulation sécurisée des armes à feu sont-elles envisagées pour le personnel de la police grand-ducale ?

Force est de constater que les fonctionnaires de police procèdent quotidiennement sans incident à des centaines de manipulations (chargement/déchargement) des armes de service. La formation, ainsi que la sensibilisation en matière de manipulation d'une arme de service, ne sont pas en cause dans le présent contexte.

Par ailleurs chaque commissariat est équipé d'une station spécifique destinée au chargement respectivement déchargement de l'arme de service.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2024
Le Ministre des Affaires intérieures
(s.) Léon GLODEN